

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-21 Compte de gestion 2023 du SSIAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOURAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-8,

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales prévus dans la loi n°96-142 du 24 février 1996,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'instruction codificatrice M22,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget du SSIAD 2023,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers de l'exercice 2023 pour le budget du SSIAD sur la base des résultats ci-après :

RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	+ 33 931.18 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	+ 221 399.31 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-22 Compte administratif 2023 du SSIAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOURAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le chapitre relatif aux dispositions financières R.314-1 à R.314-2,

VU l'instruction codificatrice M22,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

Après avoir délibéré,

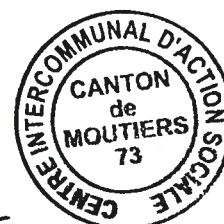
DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget du SSIAD de l'exercice 2023, présenté par Mme la présidente du conseil d'administration de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION	
Titre émis	990 552.50 €
Mandats émis	956 621.32 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
Résultat comptable d'exploitation 2023	+ 33 931.18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Mandats émis	47 780.59 €
Titres émis	19 858.00 €
Recettes au 001	+ 249 321.90 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	+ 221 399.31 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-23 Affectation du résultat 2023 du SSIAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOURAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le chapitre relatif aux dispositions financières R.314-1 à R.314-2,

VU les articles L.1612-1 et L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 et L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M22,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget annexe du SSIAD 2023 arrêtant les résultats comptables de l'exercice 2023,


Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** l'affectation du résultat comptable d'exploitation 2023 conformément aux dispositions contenues dans l'instruction M22 de la façon suivante :
 - o **33 931.18 €** à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2024 au compte **110** report à nouveau excédentaire

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-24 Budget Primitif 2024 du SSIAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes)

VU l'instruction codificatrice M22 et l'arrêté du 27 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'arrêté du 8 août 2002 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévu au I de l'article L.135-15 du CASF,

VU le rapport budgétaire transmis à l'ARS le 31 octobre 2023,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **DE VOTER** par nature les crédits du budget primitif 2024,
- **DE VOTER** par groupe fonctionnel le budget primitif 2024, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la nomenclature M22.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-25 Compte de gestion 2023 du CIAS

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-8,

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales prévus dans la loi n°96-142 du 24 février 1996,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget principal du CIAS 2023,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de Mme le Comptable public de la trésorerie de Moûtiers de l'exercice 2023 pour le budget principal du CIAS sur la base des résultats ci-dessous :

RESULTAT COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT 2023	+ 53 792.16 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	+ 14 865.11 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-26 Compte administratif 2023 du CIAS

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOUKAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le Comptable public de la trésorerie de Moutiers,

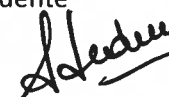
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget principal du CIAS de l'exercice 2023, présenté par la Présidente du conseil d'administration, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-27 Affectation du résultat 2023 du CIAS

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOUODAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales

VU l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget principal du CIAS 2023 arrêtant les résultats comptables de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** l'affectation de l'**excédent** de fonctionnement conformément aux dispositions contenues dans l'instruction M14 de la façon suivante :

- **53 792.16 €** reporté en section de fonctionnement au compte 002

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-28 Budget Primitif 2024 du CIAS

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOURAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes);

VU l'arrête du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaires et comptable M57,

VU la délibération 2024-02 du 8 février 2024, relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier du CIAS

Après en avoir délibéré,

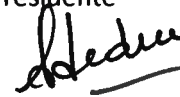
DECIDE

- **DE VOTER** par nature les crédits du budget primitif 2024, conformément à l'obligation inscrite dans l'instruction comptable M57 pour les centres intercommunaux d'action sociale,
- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2024, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au code général des collectivités territoriales,
- **D'AUTORISER** le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes suivants, dans la limite du montant indiqué ci-dessous :
 - Budget annexe du SAD : **124 524.16 €** correspondant au déficit des années antérieures
 - Budget annexe du FLPA : **127 334.84 €**
 - Budget annexe de l'EHPAD L'ARBE : **100 000 €**

- **D'AUTORISER** la présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des annexes légales conformément au code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

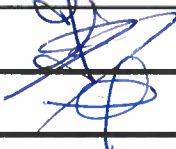









Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par Le Présidente (1),
A Salins-Fontaine, le 27/03/2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Salins-Fontaine, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABONDANCE POURCEL Jocelyne, Vice Présidente - Hébergement	
BARCO Paolina	
BEJJAJ Cindy	
BLANC-TAILLEUR Fabienne	
DALIA Dominique	
DEMONNAZ Aicha, Vice Présidente - Cohésion sociale	
DUCHOSAL Jean Luc	
FRESNO Martine	
JACQMIN Janig	
KALIAKOURAS Evelyne, Vice Présidente - Administration Générale	
KISMOUNE Farrida	
LEDUC Annie, Présidente	
MONEY Sylvie	
MORA César	
PEPIN Claude	
REY Viviane	
SOLLIER Myriam, Vice Présidente - service à domicile	

Certifié exécutoire par Le Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Salins-Fontaine, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».